



COMMUNE DE SAVIGNY

REGLEMENT DU 4 NOVEMBRE 2013 SUR LA GESTION DES DECHETS

Directive n° 2

concernant les mesures d'accompagnement

1. Préambule

En application de l'article 13 lettre D du Règlement communal du 4 novembre 2013 sur la gestion des déchets, la Municipalité décide des actions ci-après, visant à soutenir les familles avec des enfants, ainsi que certaines catégories de citoyens.

2. Sacs taxés

2.1 Naissance

En cas de naissance, lors de l'inscription au contrôle des habitants, le représentant légal peut retirer gratuitement 60 sacs de 17 litres auprès de l'administration communale.

2.2 Jeunes enfants

Au cours du mois suivant le 1^{er} et le 2^{ème} anniversaire d'un enfant domicilié dans la commune, le représentant légal peut retirer gratuitement 60 sacs de 17 litres auprès de l'administration communale.

2.3 Personnes incontinentes

Les personnes souffrant d'incontinence peuvent retirer gratuitement 60 sacs de 17 litres par année auprès de la pharmacie de Savigny, sur présentation d'une attestation médicale ou d'une attestation du CMS et d'une carte d'identité.

